

POUR L'UTILISATION DU DCL

Concernant le choix d'une certification en langue, le conseil d'administration de l'APLIUT a décidé de s'orienter vers le CLES et le DCL, deux instruments d'évaluation prônant la notion de "scénario", mais avec quelques différences notoires cependant, puisque le scénario DCL est résolument ancré dans la perspective actionnelle préconisée par le CECR.

Par ailleurs, les modalités d'évaluation font l'objet de grilles critériées avec indicateurs de performance permettant une évaluation, d'une part plus objective, et d'autre part, plus fiable quant à l'harmonisation des pratiques des examinateurs, dont l'habilitation passe par une formation obligatoire.

Il convient de souligner le travail colossal réalisé depuis des années par le conseil scientifique, garant de toute l'armature pédagogique du DCL et composé à 80 % d'universitaires reconnus sur les domaines de l'évaluation et de la didactique des langues et cultures.

La commission nationale de suivi du DCL, réunie le 5 juin dernier, a avalisé la nouvelle maquette du DCL ainsi que les nouvelles modalités de passation, conçue en lien avec trois objectifs principaux :

- L'allègement des modalités de passation pour les centres d'examen
- Une augmentation du ratio candidats/examinateurs
- L'utilisation des TIC pour faciliter la passation du DCL à distance, et donc à l'étranger, afin de renforcer sa reconnaissance tant à l'échelon européen qu'international.

De plus, dès septembre prochain, 4 groupes de création auront pour mission de définir les maquettes dans les langues arabe, chinoise, portugaise et russe, utilisables pour les premières sessions officielles prévues en juin 2008.

Un groupe mixte CIEP/DCL s'occupera du FLE, dont les demandes ne cessent de croître.

Toutes ces mesures, entérinées lors de la commission nationale, sont bien évidemment de nature à renforcer le DCL dans le champ de la certification de la langue opérationnelle en milieu professionnel, facilitant ainsi non seulement la reconnaissance des acquis en langues, mais aussi l'insertion professionnelle.

Est-il utile, pour terminer, de reformuler mon souhait d'arrêter de mettre en concurrence le CLES et le DCL, opération stérile et dommageable, sachant qu'ils ont été conçus avec des objectifs totalement différents : l'un étant plus "académique", l'autre étant plus professionnel et donc peut-être plus utile pour des formations /préparations/cursus de type professionnalisant.

Un véritable débat doit être conduit, afin de faciliter, là encore, l'insertion professionnelle de nos étudiants et de renforcer la lisibilité des compétences... dans l'optique du CECR, qui plus est !

Philippe Delahaye,
Chef de projet DCL